



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2252

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémie Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimefeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2252**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans une dynamique de développement de l'écocitoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire.

Le PATR a pour objet, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transition portées par la Métropole et adossées à trois piliers majeurs : l'urgence climatique, l'amélioration de la qualité de vie et la justice sociale.

Il permet, *via* son soutien financier aux associations, de déployer et de mettre en œuvre les projets et programmes qu'elles proposent, en adéquation avec leur objet social et projet associatif.

Ce programme partenarial annuel, formalisé par des conventions établies avec les associations, permet la mise en œuvre de 100 à 150 projets selon les années. Le plan s'articule, également, avec d'autres dispositifs portés par la Métropole, en particulier avec le nouveau dispositif collège écocitoyen, ainsi qu'avec les initiatives de territoire (le Grand Parc de Miribel-Jonage, le Syndicat mixte du Rhône des Îles et Lônes, le Syndicat Plaine des Monts d'Or, les syndicats de rivières).

Le PATR est porté par une action transversale de la Métropole, mobilisant une équipe inter directions qui veille à l'éligibilité des aides sollicitées au regard des priorités et des ambitions de la collectivité. L'approche vise à rechercher et favoriser le soutien à des projets porteurs d'une dynamique collective, idéalement territoriale et permettant une couverture équilibrée du territoire et des différentes cibles citoyennes (écoles, adultes, personnes âgées, etc.) visées.

Pour l'année 2023, 120 projets ont été retenus à l'issue d'une phase d'analyse et d'instruction. Ces projets étaient portés par 38 associations dont six nouvelles par rapport à 2022, pour un montant de 719 412 €, avec la répartition des publics bénéficiaires suivante :

- 75 projets grand public, pour un montant 542 152 €,
- 45 projets d'écoles, pour un montant 177 260 €.

II - Programme d'actions pour 2024

En 2024, 44 associations ont déposé des projets. À l'issue de la phase d'analyse et d'instruction, les projets de 39 associations dont sept nouvelles (Air play Rhône-Alpes, Coopérative transition Val de Saône, Des espèces parmi Lyon, Graines de Bio-Divers-Cité, La Cloche, Passe-jardins, la Ressourcerie créative de Lyon) ont été retenus pour un montant total de subvention de 693 807 €.

Les projets sont conduits dans des écoles mais, également, auprès de groupes d'adultes.

Le partenariat avec la direction académique du Rhône, en articulation avec les communes, est toujours fructueux.

La répartition budgétaire des publics bénéficiaires, sachant qu'il existe un autre dispositif complémentaire pour les collèges, est la suivante :

- pour les écoles, d'un montant total de 93 347 €,
- pour le grand public-jeunes et adultes de 600 460 €.

Ce programme annuel 2024 témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif pour développer des savoirs et motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, selon un fil conducteur cohérent, orienté dans une dynamique collective vers la transition écologique et solidaire.

Les projets associatifs couvrent de nombreuses thématiques s'inscrivant dans les politiques publiques portées par la Métropole. La liste des projets et des subventions afférentes est présentée dans un tableau joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

Dans le dispositif, au **3° La dépense**, il convient de lire :

"- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P21O5423, pour un montant de 16 502 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 55 178 €,"

au lieu de :

"- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P21O2189, pour un montant de 25 188 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 46 492 €," ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 693 807 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 13 800 € au profit d'Air play Rhône-Alpes,
- 6 440 € au profit d'Anciela,
- 9 200 € au profit d'Apieu mille feuilles,
- 31 254 € au profit de l'Arthropologia,
- 5 000 € au profit de l'association de la Fondation étudiante pour la Ville,
- 7 590 € au profit de l'association de lutte pour l'environnement du Département du Rhône,
- 25 899 € au profit de Bellebouffe,
- 14 260 € au profit de Conscience impact écologique,
- 1 190 € au profit de Coopérative transition Val de Saône,
- 13 126 € au profit de Cosmos culture écologie,
- 1 840 € au profit de Des espèces parmi Lyon,
- 31 050 € au profit de la Fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 9 106 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 7 000 € au profit de Football écologie France,
- 76 795 € au profit de France nature environnement Rhône et Métropole de Lyon,
- 3 010 € au profit de Graines Bio-Divers-Cité,
- 18 170 € au profit de Graines urbaines,
- 33 075 € au profit d'Hespul,
- 9 200 € au profit de La Légumerie,
- 3 990 € au profit du Passe-jardins,
- 7 500 € au profit de La Cloche,
- 5 980 € au profit de la Ressourcerie créative de Lyon,

- 22 080 € au profit de l'Atelier soudé,
- 8 460 € au profit de Légum'au Logis,
- 88 732 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 19 053 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes,
- 5 750 € au profit de la MJC Presqu'île Confluence,
- 36 800 € au profit de Mouvement de palier,
- 10 120 € au profit de Nature et sens,
- 5 000 € au profit de On the green road,
- 8 000 € au profit de Potinambour,
- 10 580 € au profit de Randossage,
- 15 927 € au profit de Récup et gamelles,
- 12 190 € au profit du Théâtre du bruit,
- 32 000 € au profit de The Greener good,
- 11 500 € au profit d'Unis cités Auvergne-Rhône-Alpes,
- 21 850 € au profit de Vers un réseau d'achat en commun,
- 32 430 € au profit de Voisin malin,
- 18 860 € au profit de Zéro déchet Lyon,

dans le cadre du PATR pour l'année 2024,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense en résultant, soit 693 807 €, sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 458 227 €,
- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P21O5423, pour un montant de 16 502 €,
- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5162, pour un montant de 7 000 €,
- au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P80O5831, pour un montant de 7 590 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 55 178 €,
- au budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481, pour un montant de 149 310 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316617-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
